

pleuraient de joie en entendant le Saint-Père. Sa voix pleine de douceur et de force leur pénétrait l'âme. Quant au peuple qui était là aussi, et même en majorité, il est fier avec raison de son Pontife, et affirme qu'on n'a jamais si bien parlé, *tanto caro! poche parole, ma buone*. L'impression est la même dans toutes les classes de la société. Le pâtre et le grand seigneur s'étaient réunis autour de la crèche; comme les bergers et les moines.

J'avais oublié de vous parler du *meeting* composé d'Anglais et d'Irlandais qui a eu lieu le 13 de ce mois, sous la présidence du chevalier John Harcourt, dans le but d'établir un comité de secours pour l'Irlande. Le R. Dr. Cullen, supérieur du collège irlandais à Rome, son collègue le R. Dr. Kerby et plusieurs autres personnes, ont été nommés membres de ce comité. Les souscriptions sont reçues par M. Packenham et tous les autres banquiers anglais.

Le Pape leur a envoyé mille écus romains sur sa cassette.

Pour mettre un terme aux progrès effrayants de la mendicité, le Gouvernement a pris la sage mesure de renvoyer chez eux tous les pauvres étrangers au pays. Plusieurs voitures pleines de ces mendiants ont été dirigées vers la frontière napolitaine. Les trois quarts des pauvres qui demandaient la charité dans les rues étaient venus du royaume de Naples, sûrs de trouver d'abondants secours dans la charité romaine, qu'ils exploitaient, pour la plupart, comme une industrie. Le Saint-Père s'est fait donner un état exact du passif et de l'actif des maisons de refuge et de charité. On dit que beaucoup d'enfants appartenant à des familles au service de maisons puissantes occupaient dans ces maisons de charité des places dont ils pouvaient se passer. Le Pape a mis un terme à ces injustes protections, en rendant aux véritables pauvres les secours dont on les dépouillait.

M. le Rédacteur du Journal de Québec.

Vous signalez dernièrement un fait bien remarquable... c'est que cette année pour la première fois, les jeunes gens des cages ne paraissent pas sur les listes des ivrognes tapageurs et vagabonds ramassés par la police dans les rues de Québec... c'est dû, comme vous le disiez, aux sueurs des prêtres qui parcourent les différents chantiers pendant l'hiver.... Ces prêtres sont deux Canadiens Oblats de Marie Immaculée,—pour se consacrer à cette œuvre si pénible et si d'agréable même, ils ont, le premier, M. Durocher, renoncé à la belle cure de St. Athanase, l'autre, le Père Bourasso, à une belle fortune et au plus bel avenir dans le monde, car son père qui n'a qu'un autre enfant est un des plus riches habitants canadiens (de l'Acadie, paroisse du district de Montréal.) Dans ces jours de froid égoïsme, il me semble que l'œil comme le cœur aiment à se reposer sur de pareils hommes, à les voir se dépouiller de tout, renonçant à toutes les jouissances pour aller travailler au bonheur de leurs semblables.... Il me semble qu'un pareil sujet mériterait d'être traité par une plume canadienne et si éminemment chrétienne que la vôtre. Ces deux hommes appartiennent à une société dont chaque membre est rempli du même dévouement ou même amour pour ses semblables. Et cette société d'hommes ainsi dévoués au bonheur de leurs frères, la législature canadienne leur a refusé une charte; et ce sont les Canadiens qui se sont signalés par le triste courage, et les paroles hautaines et dédaigneuses avec lesquelles ils ont été repoussés! S'ils étaient incorporés, ils auraient plus de moyens pécuniaires, et d'autres ressources, et alors, au lieu de deux, ce serait neuf missionnaires qui seraient dévoués à cette bonne œuvre,—et ce ne serait pas trop—3 pour les visiter dans les chantiers, 3 pour les soutenir dans leurs honnêtes résolutions à la Pointe à Plouf où ils font un séjour à Québec, les accompagner lorsqu'ils reçoivent leur salaire, les empêcher de le prodiguer, en le leur faisant tout de suite placer dans une banque d'épargne. Alors, le salaire de ces 5 mille jeunes gens serait conservé au lieu de passer dans les auberges et les lieux de débauches, comme ça été le cas jusqu'à ce moment. Ces 5000 jeunes gens, au lieu de périr misérablement dans la fange, s'établiraient, et le pays comme la religion, les compteraient bientôt au nombre de ses gloires, tandis qu'aujourd'hui ils en sont l'opprobre.

Pardonnez-moi donc de vous en avoir écrit si long, c'eût été assez de vous énoncer ce sujet si digne de fixer l'attention du journaliste, j'ai jeté de l'eau à la rivière.

ÉTAT

DES RÉCETTES ET DÉPENSES DU GOUVERNEMENT DU BAS-CANADA, DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA CONSTITUTION JUSQU'À NOS JOURS.

Le premier état des revenus et des dépenses du gouvernement du Bas-Canada, qui fut présenté à la chambre d'assemblée de la province, le fut en mars 1796 par un message de lord Dorchester, alors gouverneur en chef. Il appert de cet état que tous les revenus du Bas-Canada, y compris le revenu casuel et territorial et les droits de douane, tant impériaux que coloniaux, se montaient à £11,459 courant. Sur cette somme (les frais de collection déduits) il restait au gouvernement £10,425.

Les dépenses du gouvernement pour cette année (1795) furent de £24,711 courant, et telles de la législature qui doivent être ajoutées à cette somme de £1565 cour. Le salaire du gouverneur était alors de £2000 strg., et celui du lieutenant-gouverneur de £750. Les dépenses de l'administration de la justice comprises dans la somme ci-dessus, furent de £6,398 strg., y compris les salaires des juges, ceux des procureurs et solliciteur-général, des shérifs,

des coronaires, des protonotaires, des greffiers de la couronne, de la paix, et leurs déboursés et contingens. Le juge-en-chef de la province avait £1200 strg., par an, le juge-en-chef de Montréal, £900, les juges puînés, 500 le juge de la vice-amirauté, £200 (le seul fonctionnaire de la province dont le salaire soit demeuré stationnaire et qui devrait certainement, eu égard à la respectabilité de l'emploi, être mis sur une plus haute échelle) un juge de Gaspé £100. Dans la somme ci-dessus sont compris £571 alloués au Haut-Canada, pour sa part des droits levés dans le Bas-Canada. La différence entre le revenu et la dépense fut suppléée à même le trésor impérial.

En 1810, époque à laquelle l'assemblée offrit de défrayer les dépenses nécessaires du gouvernement, ces dépenses s'étaient augmentées à £15,835 courant, auxquels on doit ajouter £3,077, pour salaires d'officiers de la législature, et les contingens d'icelle; faisant en tout £18,912 courant. Le montant net du revenu durant l'année précédente (1809) avait été d'un peu plus de £25,000 courant. Les dépenses de l'administration de la justice, compris dans la somme ci-dessus, s'étaient déjà montés à plus de £10,000 strg., le salaire du juge-en-chef de la province était monté à £15,000 strg., et celui des juges puînés à £750 sterling.

En 1818, lorsque le gouverneur sir John Sherbrooke demanda à l'assemblée de voter les sommes nécessaires pour les dépenses annuelles de la province, le montant requis par l'estime mis devant la chambre fut de £66,281 sterling. Les salaires des juges puînés s'étaient élevés à £900 sterling. Le revenu pour l'année finissant au 5 janvier 1818 fut de £108,925 etc.

En 1823, les estimés furent de £62,309 strg. dont £17,717 pour l'administration de la justice et £6,686, pour les dépenses de la législature. Pour la première fois un bill de subsides fut passé pour l'année, accordant, à quelques exceptions près, tout ce qui était demandé. Les comptes publics pour l'année précédente (1822) montraient que les revenus s'étaient élevés à £87,399 et. Les comptes mis devant l'assemblée, à la session suivante, montraient que le revenu de cette année s'était élevé à (1823) jusqu'à £102,602 strg., dont £21,665, pour la justice, outre £21,009 et., pour les dépenses de la législature.

1825.—La dépense, en 1825, fut de £69,527 strg., dont £11,113 pour les dépenses de la législature, et £17,322 pour la justice, le revenu, de £144,660 etc. Un recensement fait cette année fixa la population à 423,650 âmes, premier recensement fait depuis la cession du pays, à laquelle époque elle se montait à 60,000.

1829.—Le revenu net en 1829, la part du Haut-Canada payée, fut de £128,345 cour.; la dépense, de £55,309.

1832.—Le revenu net de l'année finissant au 10 octobre 1832, fut de £174,473 courant, la dépense pour l'année étant de £155,991 strg., dont £18,565 strg., pour la législature, £20,319 strg., pour la justice £9000, pour le canal de Chambly. £12,778 pour des améliorations intérieures, les frais d'une élection générale, un recensement, et des dons pour des institutions charitables et littéraires, et £29,225 pour les fins de l'éducation. Le recensement montrait que la population s'était élevée à 511,919 âmes, montrant un accroissement de 88,239 en 6 ans, dont 21,594 étaient venus par l'émigration du Royaume-Uni. 311 des colonies voisines, et 150 étrangers.

Le dernier estimé soumis à l'assemblée du Bas-Canada le fut en novembre 1835; on demandait 62,753. Le montant du revenu pour l'année finissant au 10 oct. 1835 fut de £305,910 courant sujet à une déduction de £51,876, en faveur du Haut-Canada, et les dépenses de la collection.

1840.—Le revenu net pour 1840 l'année avant l'Union, les £57,424 du Haut-Canada payé, fut de £182,265, la dépense de £146,412, dont £5,626 pour le conseil Spécial, £31,387 pour la police rurale, et la police des villes, £4,175 pour les institutions charitables, et £3,890 pour les écoles.

1842.—Le revenu net du Canada pour 1842, seconde année de l'Union, fut de £365,615 courant, et la dépense de £259,538 courant, y compris £75,833 d'intérêt sur la dette publique, apportée par le Haut-Canada, et qui d'un million et demi excède maintenant deux millions, et s'accroît chaque année.

1843.—Le revenu net de 1843 fut de £320,987 courant, et la dépense de £84,829 courant, y compris l'intérêt de la dette publique pour l'année, qui s'était accru jusqu'à £93,214; les dépenses de la législature furent de £27,357.

En 1844, le montant du revenu fut de £515,783 courant.

1845.—Le revenu net de 1845 fut de £524,366 courant; la dépense de £523,453 courant, l'intérêt de la dette publique s'étant accru jusqu'à £141,287. Dans ce montant sont compris £65,459 pour les écoles communes dans le Bas-Canada £30,152 pour les dépenses de la législature.

1846.—L'estimé pour l'année de 1846, demande des subsides de pas moins de £612,786 courant, l'intérêt de la dette publique s'étant monté à £142,145 courant, et les dépenses de la législature à £34,000.

Le dernier recensement, fait en 1844, fixe la population du Bas-Canada à 690,782 (ce qui fait une augmentation de 178,863 depuis 1832) dont, 524,307 sont d'origine française, 11,895 natifs d'Angleterre, 43,392 d'Irlande, 13,393 d'Ecosse, 55,660 du Canada d'origine anglaise, et 1329, du continent de l'Europe.

Alinerve.

La fortune met au-dessus des besoins, mais non pas au-dessus des désirs.
MAD. DU DEFEAND.